

Tél : 04.50.60.50.04

Fax : 04.50.51.82.68

E-mail : [mairie@hautevillesurfier.fr](mailto:mairie@hautevillesurfier.fr)

## PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 MAI 2015, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland LOMBARD, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 MAI 2015

**Présents** : R. LOMBARD, B. CARLIOZ, C. VIBERT, C. BRACHET, R. DOGNIN, S. DUCHENE, R. FERRERO, P. JARDET, A. LOUIS

Absents ayant donné pouvoir : P. BESSON, J. GERBIER, C. PETIT

Absente : G. BOUVARD, G. ROUSSAUX

*Mr Pierre JARDET a été élu secrétaire de séance.*

**OBJET :** DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE  
PARLEMENTAIRE POUR LA ROUTE D'ANNECY "SECTEUR  
CHEZ PITHON"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la prévision des travaux d'aménagement de sécurité concernant la RD 14 « Secteur chez Pithon ».

Ces travaux d'aménagement de sécurité sont subventionnables au titre de la réserve parlementaire.

Une précision est apportée concernant le plan de financement des moyens financiers attendus, à savoir :

⇒ RD 14 secteur « chez Pithon »	:	390 000.00 € HT
Dont :		
Subvention amendes de police	:	9 000.00 €
F.D.D.T.	:	50 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser ces travaux ;
- sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire ;
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**OBJET :**            DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE  
PARLEMENTAIRE POUR LA ROUTE DE RUMILLY "SECTEUR  
LA CHAMPAGNE"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la prévision des travaux d'aménagement de sécurité concernant la RD 3 « Secteur la Champagne ».

Ces travaux d'aménagement de sécurité sont subventionnables au titre de la réserve parlementaire.

Une précision est apportée concernant le plan de financement des moyens financiers attendus, à savoir :

⇒ RD 3 secteur « la Champagne »	:	<b>40 020.00 € HT</b>
Dont :		
Subvention amendes de police (30%)	:	9 000.00 €
Autofinancement (70%)	:	31 020.00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser ces travaux ;
- sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire ;
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2015 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014  
DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Roland LOMBARD,

A la demande de la trésorerie suite à une erreur de reprise de solde, doit statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 366 958,37 € et un déficit d'investissement de 6 866,44 €

Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Compte 002 en recettes de fonctionnement : 266 958,37 €
- Compte 1068 en recettes d'investissement : 100 000,00 €.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL  
SECTION INVESTISSEMENT**

**Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget suite à la délibération modificative de l'affectation du résultat,**

Le Conseil Municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Section Investissement - Dépenses	Montant	Section Investissement - Recettes	Montant
Chapitre 001-Solde Investissement Reporté	+ 6 866,44 €	Chapitre 001-Solde Investissement Reporté	- 7500.66 €
Chapitre 020-Dépenses imprévues	- 6 866,44 €	Compte 1641-Emprunts en euro	- 7500.66 €

L'équilibre général du budget reste inchangé à 696 684,03 €.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des présents et représentés la décision modificative sur le budget de l'investissement.



**OBJET :**

**INDEMNITES DU GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE - ANNEE 2015**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer au taux maximum le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église, soit 474.22 €, pour l'année 2015.

Le Maire,  
Roland LOMBARD

Le secrétaire de séance,  
Pierre JARDET